

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001162-219

DATE : 23 octobre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S. (JB4644)

9415-8441 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

WHC SOLUTIONS EN LIGNE INC.

Défenderesse

JUGEMENT

(Demande pour l'obtention du jugement de clôture)

[1] **CONSIDÉRANT** l'entente de règlement entre les parties signée le 18 mai 2023 (« **Entente** »);

[2] **CONSIDÉRANT** le jugement du 28 novembre 2023 approuvant l'Entente (« **Jugement d'approbation** »);

[3] **CONSIDÉRANT** que l'Entente prévoit notamment :

a. Le dépôt automatique par la défenderesse de Crédits d'une valeur globale de 519 927,97 \$ directement dans les Comptes des Membres réglant;

b. L'octroi par chèques d'un montant global potentiel de 120 000 \$ aux Membres réglant qui ont requis les services d'un tiers durant la Panne et qui soumettront une Réclamation valide accompagnée des preuves nécessaires;

c. Le paiement par la défenderesse des Honoraires des Avocats du Groupe et des Déboursés des Avocats du Groupe, ainsi que des Frais d'administration, en sus de la valeur de la compensation aux Membres réglant;

[4] **CONSIDÉRANT** que les Avis d'approbation ont été diffusés aux Membres, conformément au Jugement d'approbation;

[5] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse a payé les Honoraires des Avocats du Groupe et les Déboursés des Avocats du Groupe, conformément au Jugement d'approbation;

[6] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse a émis les Crédits aux Membres réglant, conformément au Jugement d'approbation;

[7] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse a émis les Remboursements aux Membres ayant soumis une Réclamation valide durant la période de réclamation, soit jusqu'au 31 janvier 2024, et que ceux-ci ont été entièrement encaissés;

[8] **CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la distribution, le montant du reliquat était de 99 846,71 \$;

[9] **CONSIDÉRANT** que l'Administrateur des réclamations a versé 49 923,35 \$ au Fonds d'aide aux actions collectives, conformément au *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives*;

[10] **CONSIDÉRANT** que l'Administrateur des réclamations a versé 49 923,36 \$ à la Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal au bénéfice de l'institut en cybersécurité et cyber-résilience, conformément au Jugement d'approbation;

[11] **CONSIDÉRANT** le *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, Pièce C-3, déposé au soutien de la *Demande pour l'obtention du jugement de clôture*;

[12] **CONSIDÉRANT** que les parties se sont acquittées de l'ensemble des obligations découlant de l'Entente et du Jugement d'approbation;

[13] **CONSIDÉRANT** que le *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, Pièce C-3, contient des informations confidentielles sur les Membres, dont leurs noms complets et adresses;

[14] **CONSIDÉRANT** le consentement des parties à la *Demande pour l'obtention du jugement de clôture*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

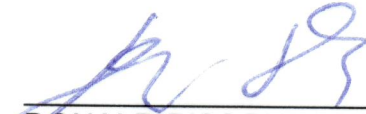
[15] **ACCUEILLE** la *Demande pour l'obtention du jugement de clôture*;

[16] **DÉCLARE** que les parties se sont acquittées de leurs obligations découlant de l'Entente et du Jugement d'approbation;

[17] **ORDONNE** la mise sous scellés du *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, Pièce C-3;

[18] **PRONONCE** la clôture de l'Action collective;

[19] **LE TOUT** sans frais.



DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert, M^e Benjamin W. Polifort, M^e Loran-Antuan King
Lambert Avocats
Avocats de la demanderesse

M^e Maya Angenot, M^e Michel Bélanger-Roy
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.
Avocats de la défenderesse

M^e Ryan Mayele
Fonds d'aide aux actions collectives
Avocats du mis en cause

Date d'audience : Sur dossier